

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance ordinaire du Jeudi 12 mars 2026 à 20 h 30 à la Mairie

Date de la convocation : 25 février 2026

PRESENTS : M. BRAGUIER Antoine, M. CHAINEAU Silvin, Mme CHARRIER Cécile, Mme COUTURIER Marie-Christine, M. GARNIER Denis, Mme GAUDRON Mylène, M. GILBERT Vincent, M. JUSTICE Michel, Mme LAURENT Morgane, Mme LETURGEZ Laurence,

Absents excusés : M. GUILLARD Ludovic, Mme CASSIANI-INGONI Christine, M. BOULINEAU Daniel, M. SOULLET Franck

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JUSTICE Michel

Le quorum étant atteint (+ de la moitié des 14 membres du conseil municipal), Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

⇒ **Approbation du précédent procès-verbal**

⇒ **Finances publiques** - Approbation du CFU 2025
Vote du budget primitif 2026
Affectation du résultat 2025

⇒ **Sorégies** – Convention d'accompagnement pour la transition énergie climat

⇒ **Cimetières et columbarium** – Modification du règlement des cimetières

⇒ **Cimetières et columbarium** – Modifications des tarifs des concessions

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que l'Assemblée n'a fait aucune observation sur le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026, lequel est adopté à l'unanimité.

1 – Finances publiques – Approbation du CFU 2025

Monsieur le Maire présente le C.F.U., Compte Financier Unique, qui est un compte définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, qui se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, et qui est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Il présente les résultats du C.F.U. suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 094 969,08	1 435 180,40	2 530 149,48
	Recettes réalisées (1)	B	807 902,90	1 487 107,90	2 295 010,80
	Restes à réaliser	C	28 100,00	0,00	28 100,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 060 815,98	1 644 205,08	2 705 021,06
	Dépenses réalisées (1)	E	474 255,04	1 259 886,22	1 733 941,26
	Restes à réaliser	F	134 813,36	0,00	134 813,36
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	333 647,86	227 421,68	561 069,54
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-34 153,10	209 024,68	174 871,58
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	299 494,76	436 446,36	735 941,12
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-106 713,36	0,00	-106 713,36
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	192 781,40	436 446,36	629 227,76

Monsieur le Maire se retire et sous la présidence de M. Michel JUSTICE, conseiller municipal et doyen de la séance, les membres du conseil municipal adopte à l'unanimité le C.F.U. tel qu'il leur a été présenté.

1 – Finances publiques – Affectation du résultat 2025

Le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2025 est 436 446,36 €, un excédent d'investissement cumulé de 265 341,66 € et un excédent de financement de 158 628,24 € compte tenu des restes à réaliser. Monsieur le Maire propose l'affectation suivante sur le budget de 2026 :

- Report au fonctionnement R002 : 436 446,36 €,

Après lecture de la balance 2025, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition telle qu'elle est présentée.

1 – Finances publiques – Vote du budget primitif 2026

Après la tenue de la commission des finances, le 4 février 2026, et l'examen des propositions budgétaires, Monsieur le Maire donne la parole à M. Vincent GILBERT, 2^{ème} adjoint au Maire, pour présenter le budget primitif chapitre par chapitre. Après débat, le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2026 tel qu'il est présenté, dont les montants totaux équilibrés en recettes et en dépenses sont répartis comme suit :

Établissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget général Mairie	1 917 601,36 €	874 669,41 €

2 – Sorégies – Convention d'accompagnement pour la transition énergie climat

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour le renouvellement avec Sorégies de la convention « Accompagnement Economies d'Énergie Patrimoine Bâti ». Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve, unanimement, le renouvellement de la convention.

3 – Cimetières et columbarium – Modification du règlement des cimetières

Afin de respecter la législation funéraire, Monsieur le Maire propose de modifier le règlement municipal des cimetières, à savoir la suppression du paragraphe 5 dans l'article 2 se référant aux Droits des personnes à la sépulture.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de modification du règlement des cimetières telle qu'elle est présentée.

5 - Cimetières et columbarium – Modifications des tarifs des concessions

Suite à la modification du règlement municipal des cimetières concernant l'article 2 Droits des personnes à la sépulture, il convient dans le même temps de procéder à une révision des tarifs des concessions. Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs suivants :

Cimetière :	Concession 30 ans	250 €
	Concession 50 ans	400 €
Cases (colonne d'urnes) :	Concession 15 ans	350 €
	Concession 30 ans	500 €
Cavurnes (individuels au sol) :	Concession 15 ans	500 €
	Concession 30 ans	750 €

Après débat et discussion, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs présentés.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle la tenue prochaine de élections municipales, le Dimanche 15 Mars 2026, et les permanences de cette journée.

Il annonce également le prochain conseil municipal qui aura lieu le Vendredi 20 Mars 2026 à 18h à la mairie.

Il informe que le dernier Conseil d'Administration du C.C.A.S. a eu lieu le mardi 10 mars et il demande à ce que Mme Nicole VALETTE, vice-présidente du C.C.A.S soit remerciée pour son dévouement et son sacerdoce constant depuis la création de la Maisonnée Saint Martin et salue son engagement au sein du C.C.A.S. depuis 1983.

Mme LETURGEZ Laurence, 3^{ème} adjointe au Maire, informe que l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes se tiendra le Vendredi 27 Mars 2026 à 19 heures 30 et appelle à un renouvellement de la présidence, du trésorier et du secrétaire.

Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, il lève la séance à 21h30 et fixe la date du prochain conseil municipal au Vendredi 20 mars 2026 à 18 heures.

Vu Le Maire,
Antoine BRAGUIER



Vu le secrétaire de séance,
M. Michel JUSTICE

